

PROVINCE DE LUXEMBOURG
Arrondissement de Marche-en-Famenne

-
Ville de DURBUY
-

Enquête Publique : Projet de Plan Stratégique PAC pour la Wallonie, 2023-2027

-
Enquête publique
-

Le Collège Communal informe la population que, dans le cadre de la réglementation applicable en vue de bénéficier du soutien dans le cadre de la politique agricole commune (plan stratégique relevant de la PAC) et financé par le Fonds européen agricoles de garantie (FEAGA) et par le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) (règlement (UE) 2021/2115), le projet de rapport sur les incidences environnementales (RIE) de ce plan a été élaboré. En vertu des articles D.29-7 et suivants du Livre 1er du Code de l'Environnement, ce document est soumis à enquête publique sur l'entité :

Date d'affichage de la demande	Date d'ouverture de l'enquête	Date de clôture de l'enquête	Les observations écrites peuvent être adressées à :
13 mai 2022	20 mai 2022	08 juillet 2022	Hôtel de Ville, service environnement, Basse Cour 13-6940 Barvaux Ou michele.thomas@durbuy.be

Le dossier peut être consulté à l'Hôtel de Ville, en s'adressant à l'accueil, à partir de la date d'ouverture jusqu'à la date de clôture de l'enquête, du lundi au samedi, de 09 :00 h à 12 :00 h.

Les documents sont consultables également sur le site internet :
<https://agriculture.wallonie.be/plan-strategique-pac-2023-2027>

Les observations verbales sont recueillies sur rendez-vous par le conseiller en environnement ou, à défaut, par l'agent communal délégué à cet effet (voir cadre ci-dessus).

Tout intéressé peut formuler ses observations en ligne, sur le formulaire prévu à cet effet, sur le site internet, par mail et obtenir des explications techniques sur les projets auprès du SPW ARNE :

Projet de Plan Stratégique PAC 2023-2027
Via courriel : programme.feader.arne@spw.wallonie.be ou par courrier au SPW ARNE Direction des Programmes européens, Chaussée de Louvain 14, - 5000 Namur

Durbuy, le 12.05.2022.

Par le Collège,

Le Directeur Général,

Le Bourgmestre,

(s) Olivier BRISBOIS.

(s) Philippe BONTEMPS.

A l'initiative du Gouvernement wallon, ces projets, de catégorie A.2. sont soumis à enquête publique en vertu des articles D. 28 et D. 53-6 du Livre II du Code de l'Environnement contenant le Code de l'Eau et D. 29-1 du Livre Ier du Code de l'Environnement. Les projets ont également fait l'objet d'une évaluation des incidences sur l'environnement, en vertu de l'article D. 53 du Livre Ier du Code de l'Environnement.

Suspension du délai d'enquête publique entre le 16 juillet et le 15 août ainsi qu'entre le 24 décembre et le 1^{er} janvier